



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

**Réponse du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Meisch, à la question parlementaire n°4135 des honorables Députés Messieurs Yves Cruchten et Franz Fayot au sujet de la « Réactivation de la Commission du bâtiment ».**

- 1. La Commission du bâtiment existe-t-elle toujours juridiquement à ce jour ?**
- 2. Dans l'affirmative, quand cette commission s'est-elle réunie pour la dernière fois ?**
- 3. Quels rapports, avis ou recommandations ont été produits par cette commission depuis sa réactivation évoquée en 2004 ?**
- 4. Le Gouvernement envisage-t-il de réactiver formellement cette instance dans le contexte économique et social actuel ?**
- 5. À défaut, le Gouvernement envisage-t-il son abrogation formelle ?**

Le Gouvernement n'a pas l'intention de réactiver la commission du bâtiment, dont la création remonte à l'année 1975, et qui ne s'est plus réunie au cours des 20 dernières années.

Une abrogation formelle est envisageable même si elle ne s'impose pas.

Le Gouvernement n'est pas en mesure de confirmer l'existence de rapports, avis ou recommandations qui auraient été produits par ladite commission à l'époque.

Luxembourg, le 5 juin 2026  
Le Ministre du Logement et de  
l'Aménagement du territoire  
(s.) Claude Meisch